

DIRECTION  
de la Réglementation

VESOUL, le

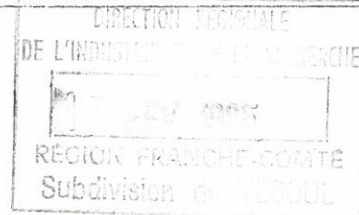
01 FEV. 1985

.....3...<sup>e</sup> Bureau

FA/NC  
POSTE 3521

RECEPISSE DE DECLARATION D'UNE INSTALLATION CLASSEE POUR

LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT



LE PREFET, COMMISSAIRE DE LA REPUBLIQUE  
DU DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAONE

- VU la loi n° 76.663 du 19 juillet 1976 relative aux installations classées pour la protection de l'environnement ;
- VU le décret n° 77.1133 du 21 septembre 1977 pris pour l'application de ladite loi ;
- VU la nomenclature des installations classées annexée au décret du 20 mai 1953 modifié ;
- VU la déclaration en date du 28 janvier 1985 par laquelle la S.A. GIROUX Maurice & ses fils fait connaître son intention de mettre en place sur le territoire de la commune de VEREUX - 70100 GRAY - un silo céréalier d'une capacité de 6000 tonnes, la puissance installée de l'ensemble des machines fixes, concourant au fonctionnement de l'installation étant de 103 Kw ;
- CONSIDERANT QUE cette installation est définie dans la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement sous la rubrique 89 2ème.

DELIVRE RECEPISSE

à la S.A. GIROUX Maurice et ses fils

de sa déclaration en date du 28 janvier 1985

L'intéressé devra se conformer aux prescriptions indiquées dans la notice annexée.

L'administration se réserve le droit de prescrire ultérieurement toutes mesures qu'elle jugera nécessaires dans l'intérêt de la salubrité et de la sécurité publiques.

L'installation dont il s'agit sera soumise à la surveillance du service départemental d'inspection des installations classées organisé conformément aux dispositions de l'article 33 du décret du 21 septembre 1977.

.../...

Le présent récépissé ne dispense pas l'intéressé de solliciter tous autres agréments pouvant être exigés par les lois et règlements en vigueur.

Les droits des tiers sont et demeurent réservés.

POUR AMPLIATION,  
POUR LE SECRETAIRE GENERAL ET PAR DELEGATION,  
L'ATTACHE, CHEF DU BUREAU



C. PARMENTIER

FAIT A VESOUL, LE **01 FEV. 1985**

LE PREFET, COMMISSAIRE DE LA REPUBLIQUE  
POUR LE PREFET, COMMISSAIRE DE LA REPUBLIQUE  
ET PAR DELEGATION,  
LE SECRETAIRE GENERAL  
Lucien GINOT

Destinataires :

- S.A. GIROUX et ses Fils - OYRIERES - 70600 CHAMPLITTE
- M. le maire de VEREUX - 70100 GRAY
- M. le directeur régional de l'industrie et de la recherche - région de Franche-Comté, 57 rue de Belfort 25000 BESANCON
- M. le directeur départemental de l'équipement à VESOUL